

Info Cultures maraîchères

29/2021

22 septembre 2021

Prochaine édition le 29.09.2021

Table des matières

Attention: les adventices sont parfois porteuses de maladies	1
Bulletin PV Cultures maraîchères	2

Attention: les adventices sont parfois porteuses de maladies

Les caprices météorologiques de l'année 2021 ont aussi touché les adventices. La persistance du temps humide et chaud était idéale pour une large dissémination de germes de pathogènes. Nombreuses sont les adventices actuellement infectées.

Ainsi, le séneçon commun (*Senecio vulgaris*) est largement contaminé par une rouille spécialisée, *Puccinia lagenophorae* (fig. 1). Mais il est aussi considéré comme plante hôte potentielle du mildiou de la laitue (*Bremia lactucae*). Malgré l'impact de la maladie, ce séneçon a pu fleurir et former des semences, ce qu'il aurait fallu à tout prix éviter, puisqu'une seule plante produit jusqu'à 2000 akènes anémochores, lui permettant de se disséminer au loin.

La capselle bourse-à-pasteur (*Capsella bursa-pastoris*) est actuellement attaquée par la rouille blanche des brassicacées (*Albugo candida*) (fig. 2). Elle est aussi connue comme hôte d'autres pathogènes redoutés de cette même famille botanique, tels les agents de la hernie du chou (*Plasmodiophora brassicae*) et de la maladie des taches noires du chou (*Alternaria brassicae*).

De nombreux pathogènes peuvent donc se multiplier sur des adventices et, pour certains, infecter ensuite les plantes cultivées et y causer des dégâts. C'est pourquoi il convient d'attacher une grande importance à la lutte contre les adventices et à l'hygiène au champ dans l'optique d'une protection préventive et durable des cultures.



Figure 1: Sporangies de couleur orange de la rouille *Puccinia lagenophorae* sur les tiges d'un séneçon commun (*Senecio vulgaris*) (photo: Agroscope).



Figure 2: Parmi les pathogènes de la capselle-bourse-à-pasteur (*Capsella bursa-pastoris*) figure la rouille blanche des brassicacées (*Albugo candida*) (photo: Agroscope).

René Total (Agroscope)
rene.total@agroscope.admin.ch



Bulletin PV Cultures maraîchères



Photo 1: On observe toujours un vol extrêmement soutenu de la mouche du chou (*Delia radicum*) dans quelques sites, en particulier en Suisse orientale. Il convient de protéger les cultures sensibles (photo: Agroscope).



Photo 2: Le vol et les pontes de la piéride de la rave (*Pieris rapae*) sont toujours en cours. Lors du contrôle des cultures de ce lundi, on a encore trouvé un grand nombre de jeunes chenilles dans les champs (photo: Agroscope).



Photo 3: Dans une parcelle de choux non traités, on a découvert des larves de la rave parasitées par l'hyménoptère *Hyposoter ebeninus*. Cet auxiliaire s'attaque aux jeunes chenilles de stades L1 à L3 (photo : Agroscope).



Photo 4: Les atteintes de septoriose (causée par *S. apiicola*) sur céleris sont encore en augmentation dans de nombreuses régions de production (photo: Daniel Bachmann, Strickhof, Winterthur).



Photo 5: On a détecté la maladie des taches foliaires à *Colletotrichum* (*C. dermatium* f. sp. *spinaciae*) sur des plantes d'épinards : leurs feuilles sont jaunissantes et parsemées de taches brunes arrondies (photo: Agroscope).



Photo 6: Le climat automnal est favorable aux diverses rouilles. Actuellement les liliacées présentent souvent les pustules orangées de la rouille de l'ail *Puccinia allii*. Ici, sur une feuille de ciboulette (photo : Agroscope).



Photo 7: Dans les régions à risque, il faut s'attendre dès maintenant au deuxième vol de la mouche mineuse du poireau (*Napomyza gymnostoma*). Lors du contrôle des cultures de ce lundi, nous avons découvert les premiers points de succion sur ciboulette (photo: Agroscope).



Photo 8: Dans plusieurs régions de culture, le vol automnal massif de thrips (*Thrips tabaci* entre autres) poursuit son cours. Par endroits, le pic des attaques de l'année n'est atteint que maintenant dans les cultures de liliacées. Il est recommandé de contrôler les cultures (photo: Agroscope).



Photo 9: Les pucerons noirs de la fève (*Aphis fabae*) forment ponctuellement d'importantes colonies sur diverses cultures de plein champ, par exemple les fenouils, haricots nains, épinards ou bettes à côtes. Ces infestations entraînent des dégâts aux plantes (photo: Agroscope).



Photo 10: Pupes matures de mouches blanches du chou sur des feuilles de chou frisés laissées au champ après parage (photo du 20.09.2021 par Agroscope).



Photo 11: Adultes de la mouche blanche du chou venant d'émerger de leurs pupes il y a une semaine à peine, dans une culture de chou de Bruxelles, (photo: Agroscope).



Photo 12: Puceron du saule avec ses deux cornicules typiques à l'arrière de l'abdomen (photo: Agroscope).



Photo 13: Sur les carottes, on peut aussi trouver actuellement le puceron de la carotte (ou du céleri) (*Semiaphis dauci*) (photo: Agroscope). Cette espèce n'est pas suspectée être vectrice du CtRLV.

Brassicacées potagères: le jour de la récolte doit être aussi celui de l'hygiène au champ

La prolifération massive des mouches blanches du chou (*Aleyrodes proletella*) se poursuit. Même sur les brassicacées à brève durée de culture, on trouve actuellement, dans les étages inférieurs du feuillage, une abondance de pupes vides d'où émergent d'immenses cohortes d'adultes (photos 10 + 11). Cette situation tendue exige un strict respect de l'hygiène au champ. Dans la mesure du possible, il convient de hacher et d'enfouir superficiellement les cultures de chou immédiatement après la récolte.

Sont autorisés contre ce ravageur dans les cultures de choux fleurs, choux pommés et choux de Bruxelles de plein champ, avec un délai d'attente de 3 jours: bifenthrine (Talstar SC), pyréthrine (BIOHOP DeLTRIN) et huile de sésame raffinée + pyréthrine (divers produits). Ou, avec un délai d'attente d'une semaine, pymétozine (Plenum WG) ménageant la plupart des auxiliaires, ainsi que l'huile de colza + pyréthrine (BIOHOP DeLTRUM, Spruzit Schädlingfrei), et les acides gras/sels de potassium (Siva 50, Vista). Dans ces mêmes cultures, le délai d'attente est de 2 semaines pour les pyréthrinoïdes lambda-cyhalothrine (divers produits) et zéta-cyperméthrine (Fury 10 EW), ainsi que pour le spirotétramate (Movento SC) et le thiaclopride (Biscaya). Sur choux pommés et choux de Bruxelles, sont aussi autorisées l'azadirachtine A (BIOHOP DeINEEM, Neem MAAG, NeemAzal-T/S ; choux pommés avec un délai d'attente de 1 semaine ; choux de Bruxelles avec un délai d'attente de 2 semaines) et le flonicamide (Teppeki ; délai d'attente : 2 semaines). L'utilisation d'acétamipride (divers produits) est autorisée sur choux pommés, brocoli et romanesco avec un délai d'attente de 2 semaines. Veillez à respecter le nombre maximal d'applications autorisées pour chacun des produits.

CtRLV sur carottes: le puceron du saule est de retour !

Lors des contrôles des cultures de ces derniers jours, nous avons trouvé de nouveau des pucerons du saule (*Cavariella aegopodii*) dans des parcelles de carottes de différentes régions de production. Cette espèce est susceptible de transmettre le Carrot red leaf virus (CtRLV), un pathogène qui peut causer d'importantes pertes de récolte. Dans les régions menacées, il est indispensable de contrôler la présence de ces pucerons vecteurs dès maintenant, puis de recourir, s'il le faut, à un traitement aphicide ciblé afin de réduire les risques de transmission.

Pour la lutte contre les pucerons sur carottes, et en cas de forte pression d'infestation et de croissance rapide de la masse foliaire, le pirimicarbe est recommandé (Pirimicarb 50 WG, Pirimicarb, Pirimor), avec un délai d'attente de 1 semaine. Avec l'homologation en cas de situation d'urgence le spirotétramate (Movento SC) est autorisé temporairement jusqu'au 31 octobre 2021. Le délai d'attente est de 3 semaines.

Sont aussi autorisés les pyréthrinoïdes suivants, avec un délai d'attente de 2 semaines: alpha-cyperméthrine (Fastac Perlen), cyperméthrine (Cypermethrin, Cypermethrin S, Cypermethrine Médol), deltaméthrine (Aligator, Deltaphar, Decis Protech), lambda-cyhalothrine (divers produits) ou zéta-cyperméthrine (Fury 10 EW). Pour la bifenthrin (Talstar SC), le délai d'attente est de 3 jours.

En culture bio, on peut utiliser, avec un délai d'attente de 3 jours : pyréthrine (BIOHOP DeLTRIN), pyréthrine + huile de sésame raffinée (divers produits) ou l'extrait de Quassia (BIOHOP DeLSAN, Quassan). Le délai d'attente est d'une semaine pour les acides gras (Oleate 20, Siva 50, Vista) ; sont également autorisés les acides gras BIOHOP DeIMON, Lotiq, Natural, Neudosan Neu.



Photo 14: Jeunes oignons à bottelet présentant de fines traces de piqûres de nutrition de thrips (photo du 20.09.2021 par Agroscope).



Photo 15: Duvet de sporanges du mildiou sur une fine feuille d'oignon, vu sous binoculaire (photo: Agroscope).

Le mildiou est également un danger pour les très jeunes oignons

À la recherche de thrips dans une jeune culture d'oignons à bottelet, ce lundi, nous avons observé sur certains d'entre eux un fin duvet grisâtre sur des feuilles de la finesse d'une ciboulette. Il a suffi d'une observation à la loupe à main pour bien distinguer quelques sporanges typiques de mildiou (*Peronospora destructor*). L'atteinte d'une culture à un stade aussi précoce montre bien le niveau du danger d'infection par ce pathogène, particulièrement dangereux dans les conditions humides de l'automne.

On peut utiliser contre le mildiou (mais avec un effet uniquement préventif) fluazinam (divers produits, délai d'attente 1 semaine) ou mancozèbe (divers produits ; délai d'attente 3 semaines).

Dans les cultures d'oignons très vigoureuses, et donc au feuillage tendre très sensibles, on préférera d'office l'usage de fongicides combinés, permettant d'allier l'effet protecteur et l'action curative (p. ex. Curzate M WG, Mancozèbe-Cymox, Mancozèbe-Cymox WG, Nospor MZ ou Ridomil Gold; délai d'attente 3 semaines). De même, le produit monocomposé Cymoxanil WG pourra être mélangé en cuve avec du mancozèbe (délai d'attente 3 semaines). Toutefois, il faut planifier les traitements de manière à pouvoir respecter strictement le nombre maximal d'applications de chaque famille de substances, afin d'éviter le développement de résistances.

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter DATaphyto ou la banque de données de l'OFAG avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/nachhaltige-produktion/pflanzenschutz/pflanzenschutzmittel/zugelassene-pflanzenschutzmittel.html>

Mentions légales

Données, Informations :	Daniel Bachmann, Christof Gubler & Flora Zourek, Strickhof, Winterthur (ZH) Daniela Hodel, Kevin Piato & Lutz Collet, Grangeneuve, Posieux (FR) Vincent Doimo, Gaëtan Jaccard, Julie Ristord & Max Baladou, OTM, Morges (VD) Martin Keller & Esther Mulser, Beratungsring Gemüse, Ins (BE) Eva Körbitz, Viviane Fahmi, Simone Aberer & Daniela Büchel, Landwirtschaftliches Zentrum SG, Salez (SG) Suzanne Schnieper & Christian Wohler, Liebegg, Gränichen (AG) Philipp Trautzi & Michael Mannale, Arenenberg, Salenstein (TG) Martina Keller, Matthias Lutz, Reto Neuweiler, Verena Säle & René Total (Agroscope)
Éditeur :	Agroscope
Auteurs :	Cornelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni, Mauro Jermini (Agroscope) et Anja Vieweger (FiBL)
Figures & Photos:	figures 1-2 & photos 7-8, 11: R. Total (Agroscope); photos 1-3, 6, 9-10, 12-15: C. Sauer (Agroscope); photo 4: Daniel Bachmann, Strickhof, Winterthur; photo 5: H.P. Buser (Agroscope)
Coopération :	Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright :	Agroscope, Müller-Thurgau-Strasse 29, 8820 Wädenswil, www.agroscope.ch
Changements d'adresse, Commandes :	Cornelia Sauer, Agroscope, cornelia.sauer@agroscope.admin.ch

Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans cette publication sont destinées uniquement à l'information des lectrices et lecteurs. Agroscope s'efforce de fournir des informations correctes, actuelles et complètes, mais décline toute responsabilité à cet égard. Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels dommages en lien avec la mise en œuvre des informations contenues dans les publications. Les lois et dispositions légales en vigueur en Suisse s'appliquent aux lectrices et lecteurs; la jurisprudence actuelle est applicable.